

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°090720268

DATE DE CONVOCATION :

3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet 2026 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :

3 juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

12

Nombre de votants.

15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Aude Quiniou a donné procuration à Marion Padeloup

Florian Lelièvre a donné procuration à Violaine Forcin

William Mallégo a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Padeloup

OBJET : Mutuelle communale : signature de la charte

La question des inégalités face à la santé dans l'accès aux droits et le recours aux soins est un sujet important.

Le constat est que de nombreuses personnes renoncent à leur mutuelle pour des raisons financières.

C'est dans ce contexte que la commune de Trégourez a lancé une réflexion sur le sujet et s'est rapprochée des compagnies d'assurance proposant leurs prestations en matière de mutuelle : il s'agit de Groupama et d'Axa.

Groupama propose de signer avec la commune une convention de partenariat qui reprend les engagements de chaque partie : un modèle sera joint à la présente délibération.

Axa a soumis à la collectivité une proposition d'offre promotionnelle : un modèle sera joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- S'accorde sur l'impact des dépenses de santé sur le pouvoir d'achat des administrés,
- S'accorde sur l'intervention des deux compagnies mutuelles, à savoir Axa et Groupama
- Autorise le Maire à signer d'une part la convention de partenariat avec Groupama et la proposition d'offre promotionnelle avec Axa
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Padeloup



Le Maire,

Anthony Page



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :